



Arras, le 04 septembre 2019

Élection municipale complémentaire dans la commune de WARLUZEL

Annulation de l'organisation du 1^{er} tour de scrutin prévu le 15 septembre 2019

A la suite du décès de M. André LEVE, maire de la commune de WARLUZEL, les électeurs de cette commune ont été convoqués par arrêté préfectoral, en date du 15 juillet 2019, pour pourvoir un siège de conseiller municipal.

Le premier tour de scrutin prévu le dimanche 15 septembre 2019 est annulé car aucune candidature n'a été enregistrée.

Pour le deuxième tour de scrutin, qui aura lieu le dimanche 22 septembre 2019, les déclarations de candidature seront reçues à la préfecture du Pas-de-Calais - bureau des élections et des associations - du lundi 16 au mardi 17 septembre 2019 inclus de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.